

Liberté - Egalité - Fraternité

Polynésie française

Commune de Moorea-Maiao



Afareaitu, le *13 juin 2023*

N° *645* /23/CMM/ DSEA/SAGT/sv

Affaire suivie par :

Tiare YIN SUN

Tél. : 40 55 04 69 – Fax : 40 56 19 26

tiare.yinsun@commune-moorea.pf

Le Maire

à

Maître Abdelhakim REZGUI

Avocate à la Cour

165, rue Saint-Honoré

75001 PARIS

contact@rezgui-avocat.fr

Objet : Demande d'acquisition de l'emprise réservée 22, sise à Temae, implantée sur la parcelle cadastrée section CM n° 1, dans la commune associée de Teavaro

V/Réf. : courrier du 03 avril 2023

Maître,

Par courrier référencé ci-dessus, vous sollicitez, au nom et pour le compte de l'association des habitants de Temae et de Madame Linda MAIHI, résidente de l'île de Moorea, l'acquisition par la commune de Moorea-Maiao, de l'emprise réservée n°22 au titre du plan général d'aménagement (PGA) de la commune, d'une superficie totale de 32 479 m².

En premier lieu, je tiens à vous confirmer que 28 194 m² de la parcelle CM1, et non 32 479 m² comme évoqué dans votre courrier, ont bien été réservés par la commune, dans le PGA, pour y aménager un parc public, sur une largeur de 50m et une longueur de 620 m.

De plus, je vous informe que conformément à l'article LP. 113-9 du code de l'aménagement relatif aux interventions foncières ou immobilières sur terrains réservés, seul le propriétaire de la parcelle impactée par une emprise réservée peut « *demande à la collectivité [...] de procéder à l'acquisition dudit terrain avant l'expiration d'un délai de trois ans à compter du jour de sa demande [...]* ».

Ce délai étant le seul opposable à la commune de Moorea-Maiao, vous comprendrez que je ne peux donner une suite favorable à votre « exigence » d'acquisition sous 2 mois.

Cependant, je tiens à vous informer que ce délai de 3 ans ne court pas encore puisque le propriétaire n'a pour l'heure pas adressé de demande d'acquisition ou de lever de l'emprise réservée à la commune.

Je tiens toutefois à vous assurer que je porte une attention particulière à ce dossier et que je ne manquerai pas de saisir prochainement le nouveau gouvernement sur les différentes possibilités d'acquisition de cette emprise réservée.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Evans HAUMANI

